



Conseil régional du Centre-Val de Loire
9, rue Saint Pierre-Lentin
CS 94117
45041 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18
www.regioncentre-valde Loire.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-234500023-20160204-16_01_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016



Délibération de l'Assemblée Plénière

DAP N° 16.01.01

OBJET : Adoption du Rapport des Orientations budgétaires 2016

Le Conseil régional, réuni en Assemblée plénière le **4 février 2016**, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 4312-1 ;

Vu l'avis émis par le Conseil Economique Social et Environnemental Régional en date du 1^{er} février 2016 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission « Finances, Fonds Européens, Personnel et Fonctionnement de l'Administration » en date du 28 janvier 2016;

DECIDE

- de prendre acte du Rapport des Orientations budgétaires 2016.

Le Président du Conseil régional,

François BONNEAU

SIGNE ET AFFICHE LE : 5 février 2016

N.B. : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.